

**1. Nom du produit ou de la préparation et nom de la société**

<b>Nom commercial</b>	<b>MN Betoncoating</b>
<b>Fabricant / fournisseur</b>	EUROSIL bvba Heirbaan 50, B-2640 Mortsel Téléphone +32 (0)3/366.39.09, Fax +32 (0)3/366.39.11
<b>Service des renseignements</b>	Technical Dep. Téléphone +32 (0)3/366.39.09
<b>Conditions d'utilisation recommandées</b>	
Produit d'entretien	

## 2. Composition/information sur les composants

## Caractérisation chimique

### 3. Dangers éventuels

## Phrases R

**Remarques particulières sur les risques encourus par l'homme et l'environnement**  
aucune

## 4. Premiers secours

## **Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

## Après inhalation

#### **Après contact avec la peau**

**Après contact avec les yeux**  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**  
Ne pas faire vomir.  
En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### **Risques particuliers dus au produit, à ses résidus de combustion ou aux gaz dégagés**

En cas d'incendie formation possible de gaz dangereux

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## Mesures de précautions relatives aux personnes

## **Mesures de précautions relatives aux**

Utiliser un vêtement de protection individuelle

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions lors de la manipulation

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du gel.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

## 8. Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuel

### Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat	Couleur	Odeur	
liquide	blanchâtre	odeur spécifique au produit	
Informations relatives à la sécurité		Méthode	Remarque
pH à la livraison	Valeur	Température	à
début d'ébullition	> 90 °C		
Point d'éclair	non applicable		
Densité	ca. 1 g/cm3		
Solubilité dans l'eau			miscible en toutes proportions

## 10. Stabilité et réactivité

### Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

## 11. Informations toxicologiques

### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	non déterminé			
DL 50 aiguë par contact avec la peau	non déterminé			
CL 50 aiguë par inhalation	non déterminé			

**12. Informations écologiques****Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)**

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Dégrabilité physico-chimique</b>	non déterminé			
<b>Biodégrabilité</b>	non déterminé			

**13. Remarques relatives à l'élimination****Code déchets**

07 02 08\*

**Nom du déchet**

autres résidus de réaction et résidus de distillation

**Recommandations relatives au produit**

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**14. Prescriptions relatives au transport****Transport terrestre et navigation intérieure (ADR/RID/GGVS/GGVE/ADNR)**

Désignation de la marchandise Marchandise non dangereuse

**Transport maritime (IMDG/GGV)**

Nom technique exact no dangerous good

**Transport aérien ICAO/IATA**

Nom technique exact no dangerous good

**15. Prescriptions générales****Remarques relatives à l'identification**

Produit non soumis à étiquetage en vertu des Directives européennes.

**Phrases R**

keine aucune

**Réglementation nationale**

Classification selon VbF (RFA) VbF (RFA): ne relève pas de l'ordonnance sur les liquides combustibles.

Classe de danger pour l'eau 1 VwVwS (17. 05. 1999)

**16. Informations diverses****Informations diverses**

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.